

**Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra le 30 novembre 2021.**



## **CONSEIL DE QUARTIER no 2 Secteur Paquinville – Fatima**

*Séance du 24 août 2021, tenue à 19 h, dans la salle du conseil  
de l'hôtel de ville de Val-d'Or*

### **PRÉSENCES :**

Mme Karen Busque, conseillère municipale du district 2 – présidente du conseil de quartier  
Mme Micheline Lefebvre, conseillère de quartier  
Mme Irène Mercier, conseillère de quartier  
Mme Nicole Dionne, conseillère de quartier  
Mme Josée Mayrand, conseillère de quartier  
M. Maxime Gagné, conseiller de quartier  
Mme Marie-Ève Gervais, agente administrative aux communications et secrétaire des conseils de quartier  
M. Frédéric Bisson, agent administratif aux communications

### **ABSENCE :**

Poste vacant

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 2**

---

### **1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Mme Karen Busque, présidente du conseil de quartier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. La séance est ouverte à 19 h 08. Un tour de table est effectué pour permettre aux personnes de se présenter.

### **2- Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 24 août 2021**

La présidente effectue la lecture de l'ordre du jour de la séance. Il est proposé par Mme Irène Mercier, appuyée de Mme Nicole Dionne, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 2021-08-09**

### **3- Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la séance du 6 mai 2021**

Un survol du procès-verbal de la dernière rencontre est effectué. Il est proposé par Mme Josée Mayrand, appuyée de Mme Irène Mercier d'adopter le compte rendu de la dernière séance avec le changement suivant : ajouter l'adresse du 845, 4<sup>e</sup> Avenue pour permettre au gens de situer le terrain du Centre d'amitié autochtone.

#### **Suivis :**

- a) **Potager en façade** : La réglementation n'est toujours pas modifiée. Le processus de modification d'un règlement s'avère long, car plusieurs aspects doivent être vérifiés. Dans l'attente, le conseil approuve une certaine tolérance envers ceux qui en possède un;
- b) **Trottoirs, salle des Mooses** : Les travaux sont en cours de réalisation et presque terminés;
- c) **Budget discrétionnaire** : Comme le montant n'est pas cumulable d'une année à l'autre, les demandes doivent être effectuées avant la fin de l'année, soit le 31 décembre. Si la Maison de la famille désire en profiter ils devront faire parvenir leur demande auprès de la présidente ou du conseil de quartier avant cette date;

- d) **Jeu libre dans ma rue** : Le projet est maintenant débuté. Si une demande devait être déposée pour le quartier elle doit l'être auprès de la conseillère qui l'enverra pour approbation auprès du comité consultatif de circulation. Par la suite, le citoyen ou la citoyenne devra remplir une grille de signatures d'appui représentant 51% des adresses de la rue concernée, pour bénéficier ensuite de la signalisation.
- e) **Poste vacant** : Des élections se dérouleront lors de la prochaine rencontre. Quelques personnes ont soulevé leur intérêt auprès des autres conseillers de quartier. Ils seront invités à se présenter;
- f) **Église orthodoxe russe** : La présidente a effectué la demande d'entretien. Cependant, les travaux sont en attente. Elle fera une relance et fera des vérifications à savoir si ce type d'entretien peut passer par une demande de subvention dans le programme de soutien aux projets structurants. Une citoyenne rajoute l'importance de conserver ce lieu du patrimoine valdorien;
- g) **Maison de la famille** : Pour souligner leur déménagement, des portes ouvertes auront lieu le 7 septembre prochain. Les informations sont à venir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION 2021-08-10

#### 4- Sécurité routière

- a. **Intersection de la 5<sup>e</sup> Rue et de la 2<sup>e</sup> Avenue** : À la suite d'une vidéo parue sur les réseaux sociaux à l'effet qu'il n'y a pas d'arrêt obligatoire à effectuer sur la 5<sup>e</sup> Rue et dénonçant le manque de sécurité routière, le conseil demandera au comité consultatif de circulation de se pencher sur la situation et de déposer des recommandations pour augmenter la sécurité routière à cet endroit;
- b. **Arrêt – Intersection de la 14<sup>e</sup> Avenue et de la rue Armand-Gilbert** : Des citoyens qui sont présents à l'assemblée, désirent porter à l'attention de la présidente que le panneau d'arrêt obligatoire n'est pas bien positionné et est décalé, ce qui rend la visibilité de celui-ci difficile. Cela occasionne plusieurs arrêts non respectés et il y a un haut risque d'accrochages ou d'accidents. La présidente fera parvenir la demande auprès du service des Travaux publics;
- c. **Végétation devant les panneaux** : À l'intersection de l'Avenue Paquin et de la 13<sup>e</sup> Rue, de la végétation cache les panneaux de signalisation. Comme ce type de problématique est majoritairement porté à l'attention par moyen de plainte ou demande, les propriétaires sont souvent négligents et n'effectuent pas l'entretien nécessaire, lorsque que cette végétation se retrouve sur leur terrain, donc sous leur responsabilité. La présidente souligne la possibilité de faire un texte informatif dans son prochain écho de quartier et désire trouver une façon supplémentaire de transmettre l'information. Une personne propose la création d'une carte à distribuer.

#### 5- Autres sujets

- a. **École de pilotage** : Une citoyenne se questionne à savoir si le conseil municipal peut fournir des précisions concernant le projet, à la suite des dernières annonces qui soulignent la possibilité du déplacement du cours au campus de Rouyn-Noranda au lieu d'être offert à Val-d'Or, pour de simples raisons financières. Soulignons qu'à la suite de l'annonce faite en 2018, plusieurs partenaires ont mis la main à la pâte et considéraient fortement une offre autochtone. Plusieurs incompréhensions et frustrations sont soulevées. Le dossier est maintenant dans les mains du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et la décision n'est pas officiellement prise;
- b. **Collecte des déchets dans les ruelles** : Pour des raisons de sécurité et de commodités, la collecte est maintenant transférée dans la rue. Quelques secteurs ne sont pas visés par ce changement, tels que la 3<sup>e</sup> Avenue ainsi que le Village Minier, pour des raisons de logistique. Les personnes présentes soulignent plusieurs incompréhensions dans l'application de cette nouvelle façon de faire. La présidente souligne que les autorités concernées à la ville recueillent les plaintes et les traites de façon individuelle. Plusieurs soulignent le délai relativement court pour un propriétaire de se

conformer dans les temps, étant donné le délai trop court entre la réception de la lettre et la date à laquelle la nouvelle procédure est devenue effective. Plusieurs soulignent également le type d'écriture utilisée pour la transmission de l'information. Il est souligné que le projet aurait dû être évalué et adapté selon le quartier, car une dame dit demeurer à côté d'un immeuble à plus de 6 logements, qui eux continuent de bénéficier de la collecte dans la ruelle, tandis que pour son cas, elle doit transférer le tout à l'avant. Le conseil se penchera prochainement sur le sujet pour faire le point sur la situation et voir les actions à poser si nécessaire;

- c. **Champ de recherche sur le site Internet** : Un commentaire est effectué à l'effet qu'il est difficile de faire une recherche avec les mots clés principaux. Une demande est faite à savoir si des ajustements peuvent être faits. De plus, il est souligné qu'il serait intéressant d'ajouter l'hyperlien du règlement constituant les conseils de quartier dans la page principale d'information de ceux-ci. La demande sera acheminée au service des Communications;
- d. **Feux d'artifices** : Une fois de plus, cette problématique est apporté comme sujet. La majorité du temps il s'agit d'un manque de civisme de la part des utilisateurs de ce type de produit. Malheureusement, cela peut apporter à des événements qui pourraient mettre en cause la sécurité des citoyens. Plusieurs se demandent si un pouvoir de réglementation pour interdire la vente ou du moins, réduire l'accessibilité;
- e. **Itinérance** : Depuis le début de la pandémie en mars 2020, il y a une recrudescence d'événements malheureux tels le soulagement des besoins personnels un peu partout, car l'accès à une salle de bain est difficile pour plusieurs. Ceci entraîne évidemment un manque de propreté et une présence non sollicitée. Plusieurs rencontres ont lieu avec la Sûreté du Québec et le poste de police communautaire mixte autochtone ainsi que les différents centres d'accueil pour effectuer un contrôle. Également, plusieurs rencontres ont lieu avec la Sûreté du Québec, la Ville, le centre de santé (CISSSAT) et autres intervenants pour trouver des solutions durables à ces situations. Notons l'installation de toilettes chimiques près du IGA centre-ville et derrière Le Manoir;
- f. **Fermeture du CPE et manifestation** : Le 1<sup>er</sup> septembre prochain une manifestation aura lieu dès 7 h 30, devant le CPE de l'avenue Paquin pour dénoncer la pénurie des services de garde et du personnel sur le territoire, les conditions de travail moindres ainsi que le manque d'éducatrices professionnelles. La fermeture en résulte d'une problématique importante pour des parents qui sont dans l'incapacité de retourner au travail et qui aggrave la pénurie de main d'œuvre dans d'autres domaines et entreprises. Mme Manon Massé, cheffe du parti Québec Solidaire sera présente pour l'occasion. Une invitation est également lancée aux membres du conseil municipal.

## 6- Questions et interventions du public

Aucune.

## 7- Levée de la séance

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par M. Maxime Gagné appuyé de Mme Irène Mercier de lever la séance à 21 h 18. La prochaine séance se tiendra le mardi 30 novembre à l'hôtel de ville en présence, si les mesures établies à ce moment le permettent. Il y a la possibilité de déplacer la tenue en raison des délais reliés aux élections municipales du 7 novembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 2021-08-11**

---

Marie-Ève Gervais  
Secrétaire